

Le 01 décembre 2017

DÉSACCORDS SUR DES ACCORDS



Dans l'indifférence la plus totale, les contrôleurs de Cayenne assurent un service à 12 qualifiés au lieu de 25.

L'accord de sortie de crise du 9 novembre était déjà un accord a minima, mais il donnait l'espoir d'une prise en compte des problèmes du Centre de Contrôle de Cayenne, à court et moyen terme. Force est de constater que même a minima, l'administration montre son incapacité à tenir cet accord. Décryptage.

UN SOUS-EFFECTIF QUI VA SE VOIR

Avec seulement la moitié du BO qualifiée, les contrôleurs de Cayenne étaient amenés la nuit à jongler entre les positions Tour/Approche et Contrôle Océanique, physiquement distinctes et non regroupables, en fonction de la charge de trafic de l'une ou de l'autre... Une configuration non sans rappeler le tragique accident de 2002, et qui aurait dû suffire à alerter nos surveillants. Il aura fallu 7 semaines de grève, et l'alerte de nos autorités, pour que l'accord de conciliation prévoit que cette pratique cesse en fermant la position Tour/Approche lorsque le CCR est ouvert si le contrôleur est seul. Mais l'accord est toujours inapplicable.



Oui, le sous-effectif, quand les contrôleurs arrêtent de se mettre en danger pour le pallier, peut se voir !

A l'annonce de l'inaccessibilité du terrain lors des plages de fermeture, l'ensemble des acteurs du tourisme et le Président de la Collectivité de Guyane ont organisé une rencontre avec l'encadrement local et les représentants syndicaux dans le but de trouver une solution... Comment renoncer à l'accord signé sous les pressions extérieures ?

ACCORD QUI VOLE ENCORE EN ÉCLAT

L'insistance des acteurs locaux a conduit le chef de centre à suspendre les accords de sortie de grève jusqu'au 31 décembre et à assurer l'approche deux nuits par semaine par la suite. Au mépris de toutes les règles du dialogue social et de la valeur de la signature d'un accord, ayant donc entériné la tenue des deux positions par un seul contrôleur, l'administration a appelé les contrôleurs individuellement pour qu'ils acceptent cet état de fait. Heureusement pour ceux qui ont résisté à ces pressions inacceptables, ils auront le renfort de PC de l'encadrement pour ouvrir la position APP.

En refusant depuis des années de mettre les moyens nécessaires à améliorer significativement l'attractivité professionnelle de Cayenne, c'est bien l'État qui est responsable de cette situation de sous-effectif grave. **Or s'il doit certes mettre en œuvre ses missions de service publique, il a l'obligation de protéger la santé de ses agents au travail.**

Sa politique le conduit aujourd'hui dans une impasse car malgré nos alertes, les effectifs ne permettent pas d'allier continuité territoriale, engagements internationaux et protection de ses agents. Dont acte. À 12, le service rendu ne peut pas être le même qu'à 25. Et l'administration va devoir assumer l'impossibilité d'assurer toutes ses missions, car sur la protection des agents, de leur santé au travail, de leur responsabilité pénale, de leurs conditions de travail, l'UNSA ne transigera pas. **Si l'accessibilité de la Guyane certaines nuits est d'intérêt vital, alors c'est le plan de contingence Océanique qui devra être mis en œuvre les nuits où l'Approche doit rester ouverte, en attendant que l'effectif de Cayenne permette à nouveau l'exercice de toutes les missions confiées à l'organisme, en toute sécurité.**

La signature de l'UNSA est une garantie. L'UNSA attend a minima cette même garantie de ses partenaires. Quand l'UNSA s'engage avec le DGAC, et par délégation le Gouvernement, les mots signés ont un sens.

Plan d'urgence, mesures d'attractivité, conditions de travail, à Cayenne comme ailleurs, chaque fois que l'UNSA signera un accord, elle mettra tout en œuvre pour le faire respecter si ses partenaires s'égarent !

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr

